

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 36 (1900)

**Heft:** 26

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

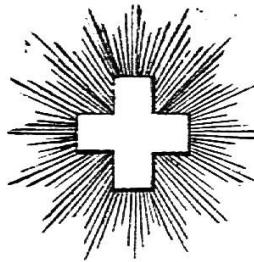
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXVI<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 26.



LAUSANNE

30 juin 1900

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

**SOMMAIRE :** *Le participe passé des verbes pronominaux. — Chronique scolaire: Subventions scolaires, Jura Bernois, Vaud, France. — La réforme orthographique. — Partie pratique: Géographie. — Dicées. — Récitation. — Bibliographie.*

## LE PARTICIPE PASSÉ DES VERBES PRONOMINAUX

On sait que les grammaires courantes répartissent, au point de vue de l'accord du participe, les verbes pronominaux en deux classes, les verbes pronominaux (ou réfléchis) par nature « tels que « *s'écrouler, s'évanouir, se cabrer*, etc., qui ont toujours leur participe passé variable et s'accordent avec le pronom complément « (exception faite de *s'aroger*), et les verbes actifs employés comme « *réfléchis*, qui font toujours accorder leur participe avec le complément direct qui précède, tandis que, quand le complément direct « suit, le participe du verbe réfléchi reste invariable.<sup>1</sup> » Ainsi présentée, la règle tend à donner des idées erronées sur la valeur des verbes pronominaux, surtout si l'on ajoute, avec les auteurs de la grammaire que je viens de citer : Exemple : « *La jument s'est cabrée* ; « *nous nous sommes évanouis*, c'est-à-dire la jument a cabré elle ; « *nous avons évanoui nous*. L'auxiliaire *être* dans ces verbes est « mis pour *avoir*, d'où l'accord, puisque le complément direct précède.<sup>2</sup> »

Observons tout d'abord que cette division est absolument empirique, que, si elle s'applique tant bien que mal à l'état actuel de la langue, elle ne rend pas compte de la nature intime de la différence qui sépare les deux classes de verbes pronominaux, et qu'elle est fausse si l'on considère l'ancienne langue. Il est en effet nombre de ces verbes dits réfléchis *par nature* qui étaient employés anciennement comme verbes actifs ou comme verbes intransitifs. Tels *s'accointer*, qui s'est dit à l'actif pendant tout le moyen âge et jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : Les prestres se crevent les yeux pour *accointer* les daimons, dit Montaigne<sup>3</sup> ; *s'accroupir*, dont Godefroy donne des exemples à l'actif, du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle : Quel ribaudaille sont ceux la, qui nous veulent *accroupir*? (1390, Archives nationales J J 140, pièce 65) ; *s'adonner*, usité comme verbe actif jus-

<sup>1</sup> Brachet et Dussouchet, *Grammaire française*, cours moyen, p. 172, 6<sup>e</sup> édition, Paris 1893. — <sup>2</sup> *Ib.* — <sup>3</sup> I. 112, éd. 1802.

qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : *J'adonne ma jeunesse à tout noble exercice* (Guy de Tours, *Poésies*, éd. 1598) ; *s'aheurter* : Je ne puis mon cuer *aheurter* a ce que je croie au sacrement de l'autel (Joinville, *Histoire de St-Louis*, Rec. des hist., XX, 197) ; *se targuer*, employé à l'actif, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, au sens de défendre, protéger : Sous l'escu qui le *targoit* Se mocquoit Des feux et fleches volantes. (Garnier, *Antigone*, IV, éd. 1599) ; *se gaudir* : Son plus grand plaisir estoit de les *gaudir* (Brantôme, *Des Dames*, IX, 470, Lalanne) ; *se gausser*, encore usité au neutre à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : Leurs marys les voyant en ce cruel martyre, Ne laissoient pas pourtant de *gaucer* et de rire (*Les premières œuvres de M<sup>me</sup> des Roches*, p. 156, 3<sup>e</sup> éd.) ; *s'évanouir*, dont Godefroy done plusieurs exemples au neutre : Il y en a qui *evanouyssent* à la seule senteur de la pomme (Joubert, *Erreurs populaires*, 1<sup>re</sup> p., III, 2) ; *se pâmer* : Moerent paien e alquant (quelques uns) en *i pasment* (*Chanson de Roland*, v. 1348), etc.

En outre, si l'explication courante, qui consiste à dire que, dans les verbes de ce genre, *être* est mis pour *avoir*, peut avoir une apparence de raison — une apparence seulement, comme on le verra tout à l'heure — pour ceus qui ont été autrefois employés à l'actif (*s'adonner*, *s'aheurter*, etc.), elle n'en a aucune pour les autres. Il est de toute évidence que, si l'on ne peut pas évanouir quelqu'un, on ne peut pas davantage évanouir sa propre personne ; nous nous sommes évanouis ne signifie donc pas : nous avons évanoui nous, comme l'enseignent Brachet et Dussouchet.

En réalité, les choses se sont passées tout autrement. Il faut remplacer la division traditionnelle des verbes pronominaux par une classification différente, fondée sur la connaissance historique de la langue. Nous distinguons, avec M. Darmesteter<sup>1</sup>, les verbes pronominaux subjectifs des verbes pronominaux réfléchis. La première classe se divise à son tour en deus catégories. Les verbes qui appartiennent à la première sont ceus qui, dans l'ancienne langue, pouvaient se construire avec ou sans le pronom réfléchi. Ce sont, en réalité, des verbes intransitifs, qui peuvent être accompagnés du pronom réfléchi sans que leur sens change. Le pronom n'a alors qu'une simple valeur subjective. Tels sont les verbes *évanouir* et *pâmer* que nous avons cités plus haut. M. Darmesteter en indique un grand nombre d'autres : *crier*, *écrier*, *aparaître*, *disparaître*, *dormir*, *taire*, *vivre*, etc. Plusieurs de ces verbes sont encore employés au XVII<sup>e</sup> siècle, tantôt neutralement, tantôt avec le pronom réfléchi. Malherbe dira, en parlant de bienfaits reçus : Il y en a qui peu à peu *se sont disparus* de devant nous (*Oeuvr.*, II, 246, éd. Hachette), et, en parlant des choses qui ne sont pas achevées : Tantôt elles s'entr'ouvrent, tantôt elles se penchent, tantôt elles *se croulent* (*Oeuvr.*, II, 557). La langue moderne a fait son choix entre les deus emplois ; d'entre ces verbes, les uns (*aparaître*, *disparaître*, *dormir*, *vivre*, etc.) ne peuvent plus s'employer

<sup>1</sup> *Cours de grammaire historique de la langue française*, 4<sup>e</sup> partie, p. 99-106, Paris, 1897.

qu'au neutre ; les autres (*s'évanouir*, *s'écrier*, *se pâmer*, etc.) exigent le pronom réfléchi. Ces caprices de l'usage n'empêchent pas qu'ils n'appartiennent les uns et les autres à une même catégorie et qu'ils ne soient tous, par essence, des verbes intransitifs.

La seconde catégorie des verbes pronominaux subjectifs comprend des verbes actifs transformés en pronominaux avec un régime indirect sur le modèle de constructions analogues employées avec des verbes pronominaux de la première catégorie. De même que l'on pouvait dire *jouer avec quelqu'un* et *se jouer avec quelqu'un*, on a dit, à côté d'*apercevoir quelque chose*, *s'apercevoir de quelque chose*, en faisant précéder de la préposition *de* le mot qui, dans l'idée, est le véritable régime direct. Il va sans dire que, pas plus dans cette catégorie que dans la première, le pronom réfléchi n'est en réalité le régime direct. Quand on s'aperçoit de quelque chose, on n'aperçoit pas soi ; quand on se raille de quelqu'un, ce n'est pas sur soi que retombe la raillerie. Les verbes susceptibles d'être construits de la sorte étaient plus nombreux autrefois qu'ils ne le sont aujourd'hui. Malherbe dit encore, par exemple : *Il ne s'est dédaigné d'aucun service* (*Oeuvr.*, II, 185).

La seconde classe des verbes pronominaux comprend les verbes pronominaux réfléchis, c'est à dire les verbes avec lesquels le pronom réfléchi joue bien réellement le rôle d'un régime direct quand le verbe est transitif, d'un régime indirect, quand le verbe est intransitif. Quand on se frappe, on frappe soi, comme on pourrait frapper une autre personne ; quand on se nuit, on se cause du domage comme on en pourrait causer à autrui.

Si l'on admet la division des verbes pronominaux telle que je viens de l'indiquer, on comprendra facilement la raison de l'emploi de l'auxiliaire *être*. Les verbes pronominaux subjectifs, qui n'étaient tout d'abord que des verbes intransitifs, ont employé l'auxiliaire *être*, qui est celui de nombre de verbes intransitifs. De même qu'on disait : il est allé, on a dit : il s'en est allé. De là, cet emploi a passé aux verbes pronominaux réfléchis, qui, auparavant, ont dû se construire régulièrement avec l'auxiliaire *avoir*, comme on peut le conjecturer d'après un certain nombre d'exemples de cette construction que l'on relève dans des textes anciens jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle : Mais Conan s'a bien defendu (*Wace, Brut*, v. 6140, XII<sup>e</sup> siècle). Formant m'en *ai* espoanté (épouvanté) (*Blancandin*, v. 5305, XIII<sup>e</sup> siècle), etc. Par analogie avec les verbes pronominaux subjectifs, les verbes réfléchis ont tous pris l'auxiliaire *être*. L'usage s'est même établi de construire avec *être* tout verbe qui, sans être aucunement pronominal, se trouvait précédé d'un pronom réfléchi qui dépendait d'un infinitif suivant. Boileau dit encore ; Et Mignot aujourd'hui *s'est* voulu surpasser (*Sat.*, III, v. 124). Cette façon de dire ne paraît pas au reste avoir dépassé le XVII<sup>e</sup> siècle.

Pour expliquer le traitement du participe passé, il faut partir aussi des verbes pronominaux subjectifs. De même que dans les verbes neutres conjugués avec *être*, le participe passé des verbes

pronominaus subjectifs s'accorde avec le sujet ; on dira : elle s'est évanouie, comme : elle est évanouie. L'accord avec le sujet, et non avec le pronom réfléchi, est assuré par l'ancien français. On sait en effet que l'ancienne langue française avait conservé deus cas, un cas sujet et un cas régime, le premier caractérisé, au masculin, dans la majorité des cas, par une *s* au singulier et l'absence d'*s* au pluriel, le second caractérisé, au contraire, par l'absence d'*s* au singulier et la présence d'une *s* au pluriel. Or, c'est bien le traitement que l'on constate dans la majorité des textes du moyen âge : Atant (alors) s'en est Flores *alés* (*Flore et Blancheflor*, v. 1229, XII<sup>e</sup> s.). Que il se fu *esvanouis* (*Rose*, v. 2779, XIII<sup>e</sup> s.). L'empereres Alexis s'en ere *fuiz* (*Villehardouin*, § 182, XIII<sup>e</sup> s.). Par analogie, les verbes pronominaus réfléchis ont subi le même traitement : *Trovez me sui an cest boschage* (Chrétien de Troyes, *Chevalier au lion*, v. 3062, XII<sup>e</sup> s.). Si Blac (Valaques) del païs se furent *asemble* (*Villehardouin*, § 493, XIII<sup>e</sup> s.). Lors se sont *arresté* desous un olivier (*Berthe*, v. 582, XIII<sup>e</sup> s.). Renart si se fu *endormiz* (*Renart*, v. 7615, XIII<sup>e</sup> s.). Dans les trois mille premiers vers de *Huon de Bordeaux*, poème du XIII<sup>e</sup> siècle, le participe pronominal apparaît vingt trois fois, et dans vingt deux cas il s'accorde avec son sujet. La force de l'analogie a été assez puissante pour amener l'accord avec le sujet même dans le cas où le verbe a un régime direct autre que le pronom. On lit, par exemple : Grans caus se sont *donné*, ne se sont *esparnié* (*Fierabras*, v. 876, XII<sup>e</sup> siècle).

Lorsque, à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, la distinction des deus cas eut disparu et que le cas sujet eut été remplacé partout par le cas régime, le participe passé des verbes pronominaus dut être caractérisé par l'absence d'*s* au singulier et par la présence d'une *s* au pluriel. C'est bien en effet ce que l'on constate : Puis se sont *aroutez* (mis en route) (*Hugues Capet*, v. 2084, XIV<sup>e</sup> s.). La se sont *reculés* (*Baudoin de Sebourg*, IV, 164, XIV<sup>e</sup> s.). Au XVII<sup>e</sup> siècle, on trouve encore de nombreux exemples de l'accord du participe avec le sujet dans le cas où le verbe a un régime direct : Nous nous sommes *rendus* tant de preuves d'amour (Corneille I, 245, édit. Hachette). Ils se sont *donnés* l'un à l'autre une promesse de mariage (Molière, VII, 195, édit. Hachette).

Mais tout changea bientôt. Les grammairiens, ignorant — come tous leurs contemporains du reste — l'histoire de la langue, s'imaginèrent que le participe passé des verbes pronominaus s'accordait avec son régime, et ils bâtirent sur cette idée erronée tout le système actuel, qui a la prétention — fort peu justifiée, à mon avis, — d'être logique, mais qui est en contradiction absolue avec la réalité des faits.

J. BONNARD, prof.

---

Un esprit que l'étude n'excite pas, qu'une science si étendue soit-elle laisse inerte, infécond, n'existe pas ; c'est une non-valeur dans le monde des esprits.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

— **Subventions scolaires.** Il est probable que le Conseil fédéral répondra à la pétition concernant une subvention aux écoles primaires, que la question devra être ajournée jusqu'à ce que la situation financière de la Confédération se soit améliorée.

**JURA BERNOIS.** — **Ecole de gravure et apprentissage.** La *Solidarité horlogère*, de Bienne, nous apprend que la fédération des ouvriers graveurs et guillocheurs a décidé de former désormais les apprentis de cette branche dans les écoles de gravure. Une commission des apprentissages, composée de patrons et d'ouvriers, étudie les moyens d'augmenter le nombre des écoles de gravure et de développer celles qui existent déjà. On ne peut que saluer ce mouvement qui tend à l'éducation artistique des graveurs de notre région, occupés surtout de la décoration des boîtes de montre.

— **Un souvenir de Samuel Neuenschwander.** A l'occasion de la fête des chanteurs jurassiens à Porrentruy, le comité central de l'association a publié une carte postale donnant un bon portrait du compositeur avec les premières lignes du beau chant populaire *Jeune Helvétie, à toi notre espérance!* et les écussons des huit districts jurassiens.

**Livre de lecture des écoles secondaires.** *Notre ami*, lectures françaises à l'usage des écoles secondaires par Marcel Marchand a paru. Cet ouvrage a été rendu obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> avril 1900. C'est un beau volume de 500 pages qu'on peut se procurer à la librairie de l'Etat, à Berne. H. GOBAT.

**VAUD.** — **Rapport de la Commission du Grand Conseil, dite des économies.** La Commission nommée par le Grand Conseil, le 30 novembre 1899, pour rechercher les économies réalisables dans l'administration cantonale a déposé son rapport dans la session du printemps. Ce travail, dû à la plume de M. Ador, député de Ste-Croix, vient de sortir de presse. Nous en détachons les observations se rapportant à l'instruction publique.

« *Les subsides aux communes pour construction de maisons d'écoles* sont aussi en augmentation assez notable.

« *Le mouvement de remonte*, provoqué par le rang *plus ou moins authentique* (*c'est nous qui soulignons*) de notre canton, dans l'échelle fédérale, ne doit pas nous faire dépasser la mesure. A toute chose, il faut des proportions : les palais qu'on élève de toutes parts, dans le pays, ne grèvent-ils pas nos budgets d'une dette qui doit inspirer une grande réserve ? En outre, en mettant à la disposition de notre jeunesse de mœurs simples et de ressources modestes des édifices propres à exciter l'imagination, les désirs de luxe, l'amour du faste, ne court-on pas le danger de lui inspirer, par contre-coup, le mépris du logis paternel, la répugnance des travaux domestiques ? En un mot, de fausser et de *transposer*, pour ainsi dire, *son éducation*. Sans doute, les édifices publics doivent être des modèles d'ordre, de bon goût et si possible d'élégance ; certainement ils doivent être spacieux et confortables ; mais il est inutile et ruineux d'aller au-delà et l'autorité supérieure, dont l'influence peut toujours s'exercer, doit veiller à ce que *les communes ne se livrent pas à des excès de cette nature*.

« C'est pourquoi nous avons formulé une proposition tendant à ce que ce poste soit limité au chiffre maximum de 70,000 fr. par année et à ce que l'attention des communes soit attirée sur *les dépenses exagérées qu'elles seraient tentées de faire*.

« Il serait prématuré de juger l'œuvre de l'*inspectorat des écoles*, institué récemment en ce qui concerne les écoles secondaires et complété pour les écoles

primaires ; toutefois, nous n'avons pu nous soustraire au mouvement général dirigé contre notre organisation scolaire actuelle, pas plus d'ailleurs que contre l'actuelle conception de l'enseignement public et de l'éducation de la jeunesse, et ne pouvant résister à l'entraînement, nous avons voulu apporter notre pierre à l'édifice qu'on veut reconstituer.

« Il nous a paru que le domaine de l'Instruction publique gagnerait à être géré non pas exclusivement par des régents, maîtres, professeurs et pédagogues de tous grades, apportant avec eux l'air respiré dans leur sphère d'activité, mais au contraire par une composition, un groupement d'éducateurs appartenant à divers milieux et apportant au débat la diversité et l'originalité de leurs conceptions et de leurs lumières.

« Nous ne voulons pas le moins du monde contester les aptitudes des collaborateurs du département de l'instruction publique, pas plus que les innombrables difficultés de l'enseignement, mais il serait probablement utile de donner à cette partie capitale de l'administration une *direction moins disputée*. Ce désir nous a conduit à proposer l'institution d'un *Conseil d'éducation*, chargé de l'examen de toutes les questions se rapportant à l'enseignement, à l'instruction à tous les degrés, et, d'une manière générale, à l'éducation. Il en résultera une plus grande unité dans les programmes scolaires et une simplification des rouages de cette branche importante de notre vie publique. »

L'on nous permettra d'ajouter quelques mots aux lignes que nous venons de transcrire. La première mesure demandée par la commission des économies concerne les constructions des bâtiments d'écoles. Elle propose de limiter les sub-sides de l'Etat à 70,000 frs. annuellement comme protestation contre les dépenses exagérées faites par les communes dans ce domaine.

Depuis quelques années, plusieurs localités de notre canton se sont distinguées en élevant des constructions non pas luxueuses, mais hygiéniques et spacieuses. De toutes parts ces villages progressistes ont reçu des félicitations. A-t-on vraiment dépassé la mesure ; a-t-on bâti des palais scolaires ? Pour ce qui concerne l'enseignement primaire, nous ne le croyons pas.

Mais, à côté de ces communes progressistes, combien n'en trouvons-nous pas d'autres qui refusent toutes les améliorations nécessaires, souvent demandées par le Département de l'Instruction publique ! Toutes les dépenses pour les choses d'écoles sont, pour elles, superflues. Ils sont nombreux nos collègues qui ne peuvent obtenir qu'à grand'peine, — quand ils obtiennent quelque chose, — la plus petite réparation à leur modeste logis. Nous avons connu un instituteur dont l'une des chambres de son appartement était régulièrement inondée d'un à deux centimètres d'eau, les jours d'orage, et qui a dû attendre deux ans avant qu'on veuille bien modifier un état de chose qui mettait sa vie et celle des siens en danger. N'existe-t-il plus de ces salles trop basses, enfumées, mal éclairées où règne trop souvent une odeur nauséabonde ? MM. les adjoints pourraient répondre à cette question. Le premier résultat du rapport de la Commission « des rognures » sera sans nul doute de rendre toujours plus difficile les améliorations nécessaires à beaucoup de nos classes de campagne.

Quant aux phrases que nous avons soulignées concernant un « mouvement général dirigé contre notre organisation scolaire et contre l'actuelle conception de l'enseignement public » et auquel M. le rapporteur n'a pu « résister », nous avouons en toute franchise ne pas les comprendre.

Depuis que nous avons le bonheur d'appartenir au corps enseignant primaire, nous nous sommes efforcés de nous tenir au courant, par tous les moyens à notre disposition, de ce qui se publiait, dans notre canton et dans la Suisse romande, sur notre enseignement public. Nous n'avons jamais appris qu'un « mouvement général » se soit élevé contre notre école primaire vaudoise. Nous serions heureux si un de nos collègues pouvait nous donner des renseignements sur ce sujet.

Nous prions en outre respectueusement M. le rapporteur de nous dire ce qu'il entend par cette « actuelle conception de l'enseignement public et de l'éducation de la jeunesse ». Nous lui serions très reconnaissant s'il voulait bien nous faire connaître quelles sont ses idées sur la question qu'il soulève, afin que nous puissions saisir la portée de l'accusation qu'il nous adresse. Tout cela est tellement vague que quelques commentaires ne seraient point inutiles.

L'idée de confier l'administration des écoles et leur inspection à des personnes étrangères au corps enseignant n'est pas nouvelle. En France, il y a cinq ou six ans, Brunetière, dans un long article de la *Revue des Deux-Mondes*, soutint cette manière de voir à propos du Conseil supérieur de l'instruction publique. Plus tard, M. le prof. Emery, lors de la nomination de la commission du plan d'études, défendit, dans la *Gazette de Lausanne*, la même thèse. M. F. Guex lui répondit dans un article concluant. Pour toutes les professions, un apprentissage est nécessaire ; l'art d'enseigner ferait-il seul exception ? Car, remarquez que si le premier venu peut composer un plan d'études pour l'enseignement primaire, donner des directions aux instituteurs, les diriger dans leurs travaux, il va sans dire que, sans aucune préparation, l'on pourra devenir régent et régente. Qu'on supprime l'Ecole normale, dans ce cas, et... que l'on désigne un cordonnier pour surveiller l'étude d'un notaire.

Nous avons dit quelle était notre pensée sur l'institution du *Conseil d'Education*, nous n'y reviendrons pas.

En résumé, la Commission des économies n'a trouvé que peu de choses à relever au département de l'Instruction publique. Le seul retranchement qu'elle propose serait l'occasion d'un vrai recul pour l'hygiène de nos bâtiments scolaires. Quant aux accusations vagues, — partant injustes, — dont nous sommes l'objet, nous avons cru de notre devoir de les relever.

ERNEST SAVARY.

FRANCE. — **Congrès international de l'Enseignement primaire**, à Paris, du 2 au 5 août 1900. Le Comité d'organisation du Congrès international de l'Enseignement primaire a l'honneur de rappeler à toutes les personnes qui, en France et à l'étranger, s'intéressent aux questions d'éducation, que ce congrès s'ouvrira à Paris, le jeudi 2 août, pour durer jusqu'au dimanche 5 inclusivement.

Il sera divisé en cinq sections, correspondant aux cinq questions mises à l'étude :

I. — *L'éducation ménagère* : sa définition, ses limites, son adaptation à chacun des degrés de l'enseignement primaire.

II. — *De la fréquentation scolaire*.

III. — *De l'éducation morale* : son objet, ses principes, ses méthodes et ses procédés.

IV. — *De l'enseignement primaire supérieur* : son objet, ses limites ; moyens de l'adapter aux intérêts régionaux et locaux.

V. — *Des institutions post-scolaires* : cours d'adultes et lectures publiques, etc.

Le Comité se préoccupe d'assurer quelques commodités aux membres du Congrès, tant étrangers que Français. Pour le voyage, M. le Ministre vient de demander aux Compagnies de chemins de fer de leur accorder une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif ordinaire.

En ce qui concerne le séjour à Paris, le Comité peut déjà les prévenir que la carte qui leur sera délivrée par ses soins, conformément à l'art. 5 du règlement<sup>1</sup> leur donnera droit à l'entrée gratuite à l'Exposition pendant toute la durée du Congrès. Le règlement n'avait pu leur garantir cet avantage, qui n'a été accordé que par une mesure récente.

<sup>1</sup> Les adhérents, étrangers et français, sont priés de vouloir bien envoyer au trésorier du Comité, M. Marguery, président du syndicat de l'alimentation parisienne, 36, boulevard Bonne-Nouvelle Paris : 1<sup>o</sup> un bulletin d'adhésion contenant les indications suivantes : Nom, prénoms, qualité, adresse ; 2<sup>o</sup> la somme de 3 francs, montant de la cotisation.

En outre, le Comité fait des démarches en vue de leur préparer, soit dans des maisons particulières, soit dans des établissements d'instruction publics ou privés, une hospitalité économique ; il espère pouvoir aussi leur désigner des restaurateurs qui se seraient engagés à leur faire les conditions les plus avantageuses. Un avis ultérieur fera connaître les mesures qui auront été définitivement prises à ce sujet.

Enfin, le Comité a constitué des commissions particulières pour la réception des adhérents, l'organisation des séances, des conférences, des fêtes, etc.

Il signale de nouveau à tous ceux qui doivent prendre part au Congrès, inspecteurs d'académie et inspecteurs de l'enseignement primaire, directeurs et directrices d'écoles normales et d'écoles primaires supérieures, instituteurs et institutrices, membres des comités des œuvres auxiliaires ou complémentaires de l'école, l'intérêt qu'ils auraient à se réunir pour étudier préalablement les questions mises à l'ordre du jour et à s'entendre pour désigner les personnes les mieux préparées à présenter, en des conclusions précises, le résultat des délibérations prises en commun.

Les auteurs des mémoires sont invités à faire suivre leurs conclusions de projets de résolutions.

Les mémoires devront tous être adressés, avant le 15 juin 1900, à M. Trautner, 20, rue Etienne Marcel, Paris, secrétaire du Comité d'organisation, qui les transmettra ensuite aux rapporteurs compétents.

Pour que cette transmission soit possible, il est nécessaire que chaque mémoire ne vise qu'une seule question.

Pour être mieux guidé dans quelques-unes de ses démarches, surtout dans celles qui concernent le logement, le Comité serait heureux de connaître, avant le 10 juin, les noms des membres du Congrès.

*Les adhésions des collègues étrangers seront néanmoins reçues jusqu'au 1er août prochain.*

#### La réforme n'est plus en marche.

Le comité vaudois de la Société suisse de réforme orthographique a demandé au département de l'Instruction publique l'autorisation de soumettre aux conférences de district des instituteurs primaires des propositions tendant à ne pas considérer comme faute d'orthographe telle manière d'écrire certains mots, manière qui pour être logique n'en est pas moins contraire aux règles présentement admises par le dictionnaire de l'Académie.

Le département a répondu qu'il ne pouvait entrer en matière, pour des motifs résumés comme suit :

« Le canton de Vaud, à lui seul, ne peut pas songer à réformer l'orthographe française ; il aboutirait tout simplement à ce résultat d'enseigner ou tout au moins de tolérer dans ses écoles de véritables fautes. Une fois nos écoliers hors de notre canton, ils passerait pour ne pas savoir leur langue et cela quelquefois à leur grand préjudice (précepteurs, institutrices, premières bonnes).

» Si, d'autre part, nous prenions l'initiative de toucher à l'orthographe, on ne manquerait pas à l'étranger d'en inférer que nous parlons et écrivons un français défectueux.

» De ce chef aussi, notre canton pourrait être atteint dans ses intérêts matériels (établissements publics d'instruction, pensionnats). »

---

#### PENSÉE

« Il est bon de redresser et d'instruire, mais il vaut encore mieux encourager... L'encouragement, après le blâme, c'est un chaud soleil après une pluie de printemps. »

(Lettre à Obser, dans les lettres de Goethe, publiées par Otto Jahn.)

## PARTIE PRATIQUE

### GÉOGRAPHIE

L'enseignement de cette branche est un de ceux qui offrent le plus de difficultés aux instituteurs débutants. Le seul moyen d'éviter des errements toujours faciles est de le soumettre, comme tous les autres, aux données pédagogiques générales.

Considéré à ce point de vue, il n'apparaît plus comme une simple mémorisation de noms de lieux ; sa principale tâche est au contraire de donner une représentation aussi exacte que possible des lieux eux-mêmes. La mémoire, rebelle lorsqu'il s'agit de mots seulement, se montre au contraire très fidèle lorsque ces mots deviennent vraiment l'enveloppe des choses qu'ils représentent.

Ce résultat est atteint par un programme bien conçu et par une exposition bien ordonnée.

Le programme, en faisant de la géographie locale au degré inférieur une branche d'importance capitale, rend concrets pour l'élève les termes de la géographie générale : cours d'eau, affluent, bassin, versant, relief, voie de communication, etc., etc. Il donne ainsi à l'étude des contrées nouvelles, pour laquelle l'intuition ne peut entrer directement en jeu, des termes de comparaison sans lesquels il est impossible à l'enfant (comme à l'adulte du reste) de se les représenter.

L'exposition géographique doit, elle aussi, observer les étapes qui acheminent à coup sûr vers une connaissance *positive*, vers un savoir *vivant*. La première partie en sera fondée sur l'intuition intérieure, sur l'imagination, qui permet à l'élève de se représenter le pays nouveau, la contrée nouvelle, non d'après une simple description, mais par une comparaison constante avec les lieux déjà connus. Lorsque l'intuition directe sera possible, par l'emploi de gravures (et elle l'est chez nous grâce aux manuels de M. Rosier), cela n'en vaudra que mieux.

Quand les noms mémorisés répondront tous à l'image d'un lieu, il sera nécessaire de les classer selon un ordre logique ; c'est alors seulement que les groupes situation, limites, étendue, montagnes, eaux, etc., viendront mettre de l'ordre dans les idées acquises. On s'est longtemps contenté, pour tout enseignement, de faire, selon l'ordre ci-dessus, une énumération sèche qui réussissait généralement à donner à l'élève un parfait dégoût de l'étude, pourtant si attrayante, de la géographie ; c'est qu'il manquait à un travail aussi abstrait la base intuitive, seule capable d'éveiller l'intérêt.

Dans la géographie aussi, l'enfant doit s'élever des connaissances spéciales aux lois générales ; c'est à ce prix seulement que son savoir sera durable et fécond. Afin d'obtenir ce résultat, il sera fait constamment appel au raisonnement. Lorsqu'une loi aura été déduite d'un ensemble de faits, elle sera notée soigneusement pour être rappelée à propos dans des études subséquentes. La totalité de ces observations formera une sorte de « catéchisme géographique » dont il est superflu de démontrer l'utilité.

En résumé, l'étude d'une unité géographique quelconque nous paraît devoir observer la marche suivante :

1. Etude intuitive, et par contrées, du pays, mettant en œuvre tous les procédés qu'enseignent les méthodes scientifiques (si possible intuition directe, gravures, et comparaison avec choses connues).

2. Classement des notions de tous ordres acquises grâce à l'étude précédente, et, simultanément :

3. Déduction des lois générales résultant de l'exposition.

4. Application de ces lois<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voir sur ce sujet les excellents articles de M. T. Conrad, directeur de l'Ecole normale de Coire et rédacteur des *Seminar-Blätter*, parus dans les numéros de janvier, février et mars de cette sympathique revue.

Les journaux pédagogiques publient rarement des leçons de géographie générale. C'est que ces leçons-là, plus que toutes les autres, varient avec les conditions dans lesquelles elles sont données : puisqu'il doit être établi une comparaison constante entre les choses connues et les choses nouvelles, entre les lieux habités et les lieux étudiés, une exposition géographique ne sera pas la même, dans le détail du moins, à la montagne qu'à la plaine, aux Alpes qu'au Jura, à la ville qu'au village.

L'essai ci-dessous, qui a voulu rester général, est donc forcément incomplet. D'ailleurs les leçons que publie l'*Educateur* (c'est du moins ainsi que nous les comprenons) ne veulent nullement *s'imposer* ; devant faire abstraction de plusieurs facteurs essentiels de l'enseignement, ressources ou difficultés locales entre autres, elles ne sont que des *exemples* tout généraux qui ne demandent qu'à être librement discutés.

#### Le canton d'Uri.

Nous admettons comme ayant été traité dans une des années précédentes l'aspect général de la Suisse. Au programme d'histoire figurent simultanément les légendes de Tell. Lorsque, ainsi que cela se présente dans le cas particulier, les *faits* sont étroitement unis aux lieux, il importe que les études historiques et géographiques se succèdent sans grande interruption, l'une étant pour l'autre la source d'intérêt

#### INTRODUCTION.

De quels événements avons-nous parlé hier, la semaine passée ? Où se passaient-ils ? Rappelez l'aspect du pays d'Uri au temps de Guillaume Tell (indiqué dans les leçons d'histoire : forêts nombreuses, châteaux-forts, mauvais chemins, costumes, maisons, bateaux à rames et à voiles seulement, communications difficiles, peu de voyageurs).

BUT : *Nous voulons apprendre à connaître l'aspect actuel du canton d'Uri.*

Montrer le canton sur la carte.

Quel serait, pour cela, le meilleur moyen ? (voyage). Nous ne voyagerons qu'en imagination ; je serai votre guide, et, grâce à ce que vous connaissez déjà, grâce aussi à M. Rosier et à quelques gravures que je tiens en réserve, j'espère vous faire voir beaucoup de choses. En route donc !

#### EXPOSITION.

Dans quelle direction se trouve, par rapport à nous, le canton d'Uri ? (à rechercher au moyen de la carte, ainsi que le voyage à effectuer pour parvenir au bord du lac des Waldstätten). Nous voici à Lucerne ; quel moyen de locomotion utiliserons-nous pour parvenir au canton d'Uri ? Nous parcourrons en bateau une distance égale à celle qui sépare ....<sup>1</sup>, soit environ 30 km., et nous entrons dans la partie uranienne du lac (dessiner le golfe méridional au tableau noir).

I. Après un brusque contour, nous voyons s'ouvrir devant nous le golfe de Fluelen. D'abord large comme ...., soit un peu plus d'un kilomètre seulement, il s'élargit jusqu'à atteindre une largeur maximum égale à la distance qui sépare..., soit quatre kilomètres. Dans le lointain brumeux, nous devinons une vallée merveilleuse ; à droite et à gauche, des pentes vertes, des rochers à pic.

Mettons pied à terre, à Sisikon, port sur la frontière qui sépare Uri de Schwytz ; sur quelle rive ? Suivons la route construite parallèlement au lac, quoique à quelque distance du bord. La contrée où nous sommes rappelle les bords du lac de Brienz ; quel en est donc le caractère principal ? (pente de la montagne ininterrompue jusqu'au lac). Bientôt un écriteau avec cette inscription : *Tellskapelle*, attire notre attention ; en devinez-vous la signification ? Un petit sentier qui dévale jusqu'au lac nous conduit en effet à la célèbre chapelle de Tell (si possible gravure). En quel emplacement est-elle construite ? Que doit-elle rappeler ? Une grille nous permet de voir à l'intérieur des peintures représentant les principales scènes de la vie de Tell, à savoir.... ?

<sup>1</sup> Nommer deux lieux connus, ainsi que dans tous les cas analogues de la présente leçon, la distance en kilomètres étant indiquée, autant que possible, par les élèves.

Regagnons la route et poursuivons notre voyage. Mais voici que, brusquement, des rochers surplombants, ceux de l'*Axen*, semblent nous barrer le passage. Hauts de plusieurs centaines de mètres, ils baignent leur pied dans l'eau bleue du lac, sans qu'il subsiste entre elle et eux le moindre intervalle. Comment s'y est-on pris pour construire la route en cet endroit ? (galeries, tunnels). Un tunnel de chemin de fer, c'est très bien ; mais quel désavantage offre-t-il aux piétons et aux voitures ? (obscurité). Devinez-vous comment on y a remédié ? (montrer, si possible, une bonne gravure des fenêtres de l'*Axenstrasse*). De quel spectacle jouit-on en cet endroit ? (paroi verticale, lac au fond ; en face, l'autre rive, verdoyante et fraîche ; plus haut les cimes blanches des *Alpes Suresnes*, de l'*Uri-rothstock*<sup>1</sup> en particulier).

A partir des galeries de l'*Axen*, la route descend en pente douce ; les rochers paraissent s'éloigner comme pour lui faire place. Au-dessous de nous, la voie ferrée attire notre attention. Comment a-t-elle franchi les rochers ? Un train débouche justement du trou noir d'un tunnel. Qu'apercevons-nous au fond du lac ? (carte : *plaine de la Reuss*, localités, embouchure de la rivière). Quelques minutes de marche encore, et nous sommes à *Fluelen*. C'est un bourg de l'importance de..., soit d'environ 700 h. ; sa situation rappelle celle de... (par exemple Ville-neuve ou Yverdon), c'est-à-dire... ? (dans une plaine d'alluvions, au pied de la montagne, et près d'un lac). Nous sommes ici à l'altitude de..., soit à 440 m. environ ; quelles cultures remarquerons-nous donc dans les environs ; prairies, céréales, arbres fruitiers, beaux jardins, toutefois pas de vignes, à cause des printemps froids). Nous remarquons qu'à *Fluelen* on parle la même langue qu'à Berne, soit... ? Comment pourrons-nous reconnaître la religion des habitants ? (costumes des ecclésiastiques, aspect des églises). Nous constatons que la religion dominante est la même que dans le Jura bernois ou à Fribourg, soit... ? Dès notre entrée sur le territoire d'*Uri*, nous avons marché autant que de... à . . ., soit un peu plus d'une heure.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL : *La rive est du lac*. Idées : *Chapelle de Tell*, *galeries de l'Axenberg, Fluelen*.

Le *compte rendu* peut être fait de la manière suivante : un élève suit un croquis tracé pendant l'exposition, un autre à la carte murale ; un troisième rend compte.

II. Les yeux à la carte ! Est-ce la rive droite seulement du golfe de *Fluelen* qui appartient au canton d'*Uri* ? Le territoire uranien commence même plus au nord sur la rive gauche.

Nous voulons apprendre à connaître la rive gauche du golfe de *Fluelen*.

Nous nous y prendrons de la même manière que pour l'autre rive, c'est-à-dire... ? Nous voici de nouveau à l'entrée du golfe ; le paysage que nous avons à notre droite est représenté par la figure 69 de votre manuel (livres ouverts ; description du *Grütl* faite par les élèves d'après la gravure). Quels noms ce lieu rappelle-t-il à notre mémoire ? Quels faits ? Pourquoi est-il chéri de tous les Suisses ?

Quel moyen de locomotion utiliserons-nous pour parvenir à l'extrémité du lac ? Le caractère de cette rive ressemble à celui de la rive opposée ; quel est-il ? Mais on a pu y construire plusieurs villages ; grâce à quoi ? (intervalles entre la montagne et le lac). Qu'aperçoit-on sur la rive opposée ? La distance à parcourir du *Grütl* à la plaine de la *Reuss* est égale à celle qui sépare..., soit environ onze kilomètres.

RÉSUMÉ : *La rive ouest du golfe*.

III. Qu'est-ce qui s'étend autour de *Fluelen* ? Quelle rivière a son embouchure près de ce village ? Connaissez-vous un lieu analogue ? (embouchure du *Rhône*,

<sup>1</sup> Les noms en italiques sont écrits dans un tableau-résumé, chacun sous la rubrique qui lui convient.

de la Thièle, de la Venoge, etc. : à défaut d'un lieu semblable, toute plaine un peu marécageuse peut servir de terme de comparaison). Qu'est-ce qui avoisine d'ordinaire l'embouchure d'un cours d'eau ? (plaine). D'où provient cela ? (loi des alluvions, déjà connue par des exemples précédents, à rappeler; constater qu'elle s'applique aussi à la Reuss). Supposons-nous placés à l'embouchure de la Reuss). son courant est-il fort à cet endroit ? elle est grosse comme..... (la Broie à Payerne, la Sarine avant Fribourg, etc.). Toutefois sa quantité d'eau est très variable ; pourquoi ?

Examinons le paysage qui nous entoure au sud. (Indication des choses visibles : 1<sup>o</sup> *près de nous* : la Reuss, arrivant du sud ; à gauche Fluelen ; dans le fond *Altorf*, adossé à la pente ; ouverture du *Schächenthal* ; 2<sup>o</sup> *loin de nous* : en face, on devine la haute vallée de la Reuss, que le coude d'Amsteg dissimule aux regards ; à l'est, la chaîne des Alpes glaronnaises ; à l'ouest celles d'Uri. Bref, utilisons ce moment pour établir la structure générale du canton par la question suivante : De quoi se compose essentiellement le canton d'Uri ? (de la vallée de la Reuss, limitée par deux chaînes de montagnes, continuée par le golfe de Fluelen). Croquis.

RÉSUMÉ : *La plaine de la Reuss*. Idées : 1<sup>o</sup> *Paysage restreint* ;  
2<sup>o</sup> *Paysage général*.

IV. Suivons la route qui va de Fluelen au sud ; à peine partis, nous voyons émerger des arbres quelques toits et deux clochers. Après un parcours égal à celui qui sépare....., soit environ demi-heure de marche, nous sommes à *Altorf*, chef-lieu du canton. Du sud, ce bourg nous apparaît tel que le représente la gravure 70 de votre manuel (livres ouverts; description par les élèves des choses représentées par la gravure). Quelle en est la situation générale ? l'importance (comparaison avec localités connues) ? pourquoi est-ce un *bourg* (citer des bourgs connus) ? qu'aperçoit-on dans le fond ? à gauche (ouest), etc.

Pénétrons à l'intérieur ; l'aspect en rappelle celui de.... (certaines petites villes valaisannes, fribourgeoises ou vaudoises). Au centre, sur la place principale, nous voyons ce que représente la figure 68 de votre livre (description du monument de Tell et des choses y représentées ; personnages, leur attitude, leur expression, dates, signification allégorique, décor du fond.<sup>1</sup>)

Puisque Altorf est le chef-lieu d'Uri, qu'est-ce qui s'y trouve à l'exclusion des autres localités du canton ? (autorités et bâtiments cantonaux). Sous ce rapport le canton que nous étudions offre une particularité remarquable (livres ouverts, examen de la figure 161, représentant la *landsgemeinde* d'Uri ; questions et applications à son sujet ; termes à acquérir : *landsgemeinde*, *landammann*, démocratie pure).

RÉSUMÉ : *Altorf*.

V. Un peu au sud d'Altorf, une petite rivière vient se jeter dans la Reuss ; nous avons, de loin, aperçu l'entrée de la vallée qu'elle forme ; quel est son nom ? Dans la partie inférieure de son cours cette rivière a fait comme la Reuss, le Rhône, etc. — Elle a déposé des alluvions. — C'est sur ces alluvions qu'est bâti le village où naquit Tell. — Bürglen. — Une grande route longe la Schächen et remonte cette vallée transversale ; suivons-la. Dans quelle direction marchons-nous ? qu'avons-nous à notre gauche ? quel paysage à l'arrière ? (plaine de la Reuss, Urirothstock). A notre droite s'élève un gros massif au flanc duquel un glacier est étalé : *les Clarides*. Si nous nous élevons plus haut encore, nous pourrons contempler l'un des géants des Alpes, le *Tödi*. A quelle chaîne appartiennent ces deux massifs ? Quels changements se sont produits dans la végétation à mesure que nous nous élevions ? Quel caractère prend la route dans la vallée haute ? (circuits, murs, aqueducs, etc.). Nous sommes ici au passage du *Klausen*, qui fait communiquer..... ? (carte, croquis du Schächenthal).

RÉSUMÉ : *Le Schächenthal*.

<sup>1</sup> Certains détails de la gravure ne sont pas absolument conformes à la réalité.

VI. Retournons à Altorf. De là remontons la vallée de la Reuss en suivant la très belle route du Gothard ; dans quelle direction marchons-nous ? Qu'avons-nous à notre droite ? D'Altorf, un chemin important gravit les flancs inférieurs de l'Urirotshtock ; où conduit-il ? (carte) ; c'est le passage des *Suresnes* ; d'où lui vient ce nom ?

Poursuivons notre route vers le sud ; nous pourrions aussi employer un genre de locomotion moins fatiguant que la marche ; lequel ? Le chemin de fer et la route n'ont pas de pente (pourquoi ?) jusqu'à Erstfeld, village éloigné d'Altorf comme... de..., soit.. ? (env 6 km.) A partir d'Erstfeld, la plaine cesse ; la vallée prend une pente d'abord faible, ensuite plus accentuée. Une localité de l'importance de.., se trouve à une distance d'Altorf égale à celle qui sépare.., soit 11 km., c'est *Amsteg*. La vallée, jusque là riante, prend un caractère semblable à celui du Hasli (étudié) ; lequel ? (encaissée, pentes abruptes, descendant de chaque côté jusqu'à la Reuss, pâturages jusqu'au bord de la rivière, peu de cultures ; parois de rochers, rivière écumante, bruit des torrents, localités espacées, solitude troublée de temps à autre par des voitures, des piétons, des troupeaux, et, ce que le Hasli ne possède pas, par des trains) Comment définir ce caractère ? (sauvage). Ici et là, un vallon transversal vient s'ouvrir ; le torrent qui le forme porte invariablement le nom de Reuss accompagné d'un nom local ; qu'est-ce que cela nous montre ? — Le mot de Reuss est ici *commun* à tous les cours d'eau (à retenir pour comparer avec les Aa, les Dranse, les Rhin).

A une distance d'Altorf égale à celle qui sépare.., soit.. ? (20 km.) la vallée devient particulièrement resserrée ; conséquence ? (difficultés de communication). Vous allez juger des travaux nécessités en cet endroit par la route et le chemin de fer (livres ouverts à la fig. 74, représentant Wasen et ses ponts ; explication des tunnels en spirale ; comparaison entre la carte 71 et la figure 72). Essayez de décrire le paysage en supposant que l'homme n'y ait exécuté aucun travail. Constatez les changements apportés par le génie de l'homme. Conclusion : *la foi, la volonté, le travail et l'intelligence surmontent les plus grands obstacles* (à retenir pour les applications générales).

RÉSUMÉ : *D'Altorf à Wasen*.

VII. De Wasen, un sentier gravit la chaîne des Alpes d'Uri, c'est le col du *Susten* (mêmes questions qu'à propos du passage des *Suresnes*).

Dans sa partie haute, la vallée de la Reuss conserve le même caractère, parfois plus accentué encore. Comment s'y est-on pris pour construire la voie ferrée et la route ? (on a creusé le flanc de la montagne). A une distance de Wasen égale à celle qui sépare... (4 km. de route), surgit à nos yeux le paysage représenté par la figure 74 (description, d'après la gravure, de Goeschenen et ses environs). Pourquoi ne voit-on plus la voie ferrée au-dessus de Goeschenen ? Le grand tunnel traverse tout le massif du Gothard et en ressort par conséquent dans quelle vallée ? La longueur est égale à celle qui sépare.., soit (près de 15 km.) Que pensez-vous d'un pareil travail ? (Donner divers détails sur la construction du tunnel, l'ingénieur Favre, les particularités du voyage à travers la longue artère sombre.)

RÉSUMÉ : *Goeschenen et le tunnel du Gothard*.

VIII. Sommes-nous à l'extrême sud du canton ? Que nous reste-t-il à connaître ?

Quels moyens de locomotion sont à notre disposition ? La route s'élève en pente douce ; quel paysage avons-nous : 1<sup>o</sup> *près de nous* ? (pentes abruptes, Reuss bouillonnant au fond des abîmes ; au-dessous, village de Goeschenen ; au-dessus, vallée sauvage) ; 2<sup>o</sup> *loin de nous* ? (sommités du *Dammstock* et du *Galenstock* à l'ouest ; au nord, sommités déjà connues à nommer par l'élève).

Mais bientôt la vallée se rétrécit et semble se fermer complètement ; comment nommez-vous un lieu semblable ? (défilé) En connaissez-vous déjà ? Celui dans lequel nous nous trouvons est d'une nature particulièrement sauvage. Pendant

que la Reuss écume dans une gorge étroite, la route la franchit sur un pont hardi, appelé *pont du Diable*, puis s'engage dans un tunnel creusé par la nature et agrandi par la main de l'homme ; c'est le *trou d'Uri* ; deux portes de fer peuvent, cas échéant, en former l'entrée ; pourquoi ?

Le défilé franchi, brusque changement de décor. Nous sommes dans une vallée haute dont l'aspect diffère totalement de celle que nous venons de gravir ; quelle contrée vaudoise a une situation analogue ? (vallée de Joux). En quoi consiste la ressemblance ? (vallée haute entourée de tous côtés par les montagnes et où l'on ne parvient que par des passages élevés). Mais si la situation est la même, la nature doit être différente ; pourquoi ? (pas de lac ; Alpes, et non Jura). En quoi consiste cette différence (sommets élevés aux formes variées, voisinage des neiges éternelles). Nous sommes ici entre quatre chaînes distinctes (croquis) ; celle du nord est moins élevée que les trois autres. (Description géographique du massif.) Devinez-vous, d'après la situation du massif, quelles sont les directions des routes qui s'y croisent ? Que font-elles communiquer ? Indication de leurs noms.

Sur ces routes sont bâtis quelques villages. Du trou d'Uri, nous parvenons en quelques minutes à *Andermatt*, au-dessous duquel passe... (le tunnel). Nous sommes ici à une altitude de plus de 1 400 m. ; quel est donc le climat ? les productions ? l'aspect de la montagne ?

RÉSUMÉ : *Le Gothard*.

Récapitulation générale.

De quelles contrées se compose le canton d'Uri ? Indiquez brièvement l'aspect et les particularités de chacune d'elles.

1. *Golfe de Fluelen*, aux abords riants, verdoyants et pittoresques ; à l'est rochers et route de l'Axen, chapelle de Tell ; à l'ouest *Grütl* ; au sud, Fluelen et plaine de la Reuss ;

2. *Plaine de la Reuss*, (nous nous dispensons d'autres exemples de résumé) ;

3. *Vallée de la Schächen* ;

4. *Vallée inférieure*, de la plaine de la Reuss à Wasen ;

5. *Vallée centrale*, de Wasen au trou d'Uri ;

6. *Vallée supérieure*.

GÉNÉRALISATION (résumée).

Les noms de localités, de sites, de sommets correspondent maintenant à une notion de leur aspect, de leur situation, de leur importance, aussi claire que le permet l'éloignement ; les prononcer, c'est éveiller cette notion. Nous pouvons donc nous contenter dorénavant du nom, du mot, puisqu'il n'est plus lettre morte.

L'aspect du canton étant connu, il reste à donner de celui-ci une idée plus abstraite et générale. Il s'agit de grouper de façon logique les noms appris. Nous avons voyagé dans la contrée accessible aux pieds de l'homme ; élevons-nous maintenant, et étudions notre sujet à vol d'oiseau.

Le groupement suivant se fait avec emploi constant de la carte.

1<sup>er</sup> Groupe : *aspect général, situation, limites, etc.*

A laquelle des trois grandes divisions de la Suisse se rattache le canton d'Uri ? En faire remarquer la situation centrale ; indication des limites naturelles.

Comparaison de ce canton, au point de vue de l'étendue, avec les autres cantons suisses (fig. 22). Indication des limites politiques.

2<sup>me</sup> Groupe : *Montagnes*.

Groupe partiel a) *Le massif du Saint-Gothard*. En faire indiquer la nature (4 chaînes entourant une vallée haute), les sommets et leur situation, les passages, leur orientation, et les vallées et cantons qu'ils font communiquer.

Faire constater aux élèves l'importance géographique et même stratégique du massif ; rappeler les portes du trou d'Uri, coup d'œil à la gravure 164, fortifications du Gothard. Résumer l'entretien par une 1<sup>re</sup> systématisation : *Du massif*

du Gothard se détachent les principales chaînes des hautes Alpes ; les grands cours d'eau suisses y ont leur source. Il est, pour notre pays, une forteresse naturelle.

Groupe partiel b) *La frontière est du canton d'Uri*, soit les Alpes glaronnaises jusqu'au Tödi. Indication de leur nature (élévation moyenne, 3 000 à 3 500 m.), direction générale, sommets et passages.

Groupe partiel c) *La frontière ouest*, soit les Alpes Suresnes, mêmes indications que ci-dessus.

*Application des groupes I et II* : croquis des limites du canton, du Gothard et des deux chaînes (sur l'ardoise).

III<sup>me</sup> Groupe : *Eaux*.

Description sommaire du cours de la Reuss, de ses directions successives, et de la Schächen.

IV<sup>me</sup> Groupe : *Localités et lieux remarquables*.

D'après la nature du pays, où seront bâties les localités ? Les nommer dans l'ordre où elles se succèdent à partir de la source de la Reuss, en indiquant brièvement ce qui les rend dignes d'intérêt.

Ce groupe peut, dans le cas particulier, être réuni au précédent.

*Application des groupes III et IV* : croquis de la Reuss, de la Schächen et du golfe de Fluelen, avec indication des localités avoisinantes.

V<sup>me</sup> Groupe : *climat, productions*.

Faire déduire le climat de l'altitude, de la nature physique et de l'orientation générale du canton. Faire indiquer les productions par réminiscence de l'exposition.

VI<sup>me</sup> Groupe : *population, etc.*

L'exposition a permis aux élèves de constater que le canton d'Uri, quoique étendu, n'a pas de villes, est peu peuplé (indiquer le chiffre). Afin de découvrir le pourquoi de cette particularité, faire rappeler les éléments desquels dépend la population d'un pays (loi déduite de l'étude des précédents cantons) : étendue du territoire cultivable, climat, ressources naturelles, commerce et industrie ; appliquer cette loi au canton d'Uri pour chacun de ses éléments (surface productive restreinte, climat généralement rude, maigres ressources naturelles, commerce de transit seulement, industrie nulle).

Comparaison avec les cantons déjà étudiés sous les rapports du nombre d'habitants (fig. 20), de la langue et de la religion.

VII<sup>me</sup> Groupe : *histoire, gouvernement*.

Ce groupe ne peut exister que dans les limites où le permet le cours d'histoire. Rappelez ce que les récits historiques ont enseigné au sujet du caractère des Uriens ; les lieux historiques. Déduire de l'entretien la systématisation suivante : *le golfe de Fluelen fut le berceau de la liberté suisse*.

APPLICATIONS GÉNÉRALES

I. Croquis général du canton dans le cahier de croquis.

II. Si le développement des élèves le permet, composition sur ce sujet : A travers le canton d'Uri.

III. Comme application collective de l'étude des Waldstaetten, leçon de lecture sur le sujet : *La Suisse centrale* (IX<sup>me</sup> lecture du petit Rosier). Faire rappeler, comme conclusion de cette leçon, la maxime énoncée à propos des travaux du Gothard.

IV. Les deux systématisations plus haut soulignées ont leur vraie application dans la suite du cours de géographie pour la première et d'histoire pour la seconde. L'étude du Valais, du Tessin, des Grisons permettra de constater à nouveau l'importance du Gothard dans la géographie suisse. L'histoire de notre patrie ne manque enfin pas d'occasions d'en rappeler les origines et les lieux à jamais mémorables qui leur servirent de cadre.

ERNEST BRIOD.

## DICTÉE

### Une bourrasque.

L'affreuse soirée ! le vent hurle, les arbres gémissent, la pluie fouette avec furie ; les nuages, chassés par la tempête, semblent raser le sol et s'entassent sans intervalle l'un sur l'autre ; pas une étoile, pas un rayon d'en haut ; on dirait que nous sommes emprisonnés entre la terre et une calotte épaisse qui nous sépare des cieux : bruit et agitation dans les ténèbres, voilà pour nous, en ce moment, toute la nature ! Qui pourrait voir les fleurs de nos champs, les trouverait sans doute bien à plaindre : battues par les rafales, froissées, souillées, tourmentées, elles paraîtraient au supplice. Mais la crise qui les agite n'est qu'une intempérie passagère ; demain, le calme renaitra, l'atmosphère resplendira de nouveau, et les plantes, qui périssaient aujourd'hui de chaleur et de sécheresse, rafraîchies, grâce à ces violences éphémères, relèveront au soleil leurs tiges plus verdo�antes et plus fermes et leurs corolles épanouies.

J. REYNAUD.

## RÉCITATION

### Les deux picotins.

Plein de réflexion et de sagacité,  
Un âne s'était arrêté  
Devant deux picotins d'avoine appétissante.  
« Par lequel, disait-il, commencer mon festin ?  
La question est grave et fort embarrassante ;  
De plus savants que nous y perdraient leur latin. »  
Ce doute le tenait en une peine extrême.  
Un cheval, survenant, résolut le problème :  
Sous le nez de la bête aux calculs incertains,  
Il mangea les deux picotins.  
Vous dont l'âme s'endort, indécise, hésitante,  
Entre les lots heureux que le sort vous présente,  
Choisissez, ou bientôt un plus adroit viendra,  
Qui l'avoine vous mangera.

LACHAMBEAUDIE.

## BIBLIOGRAPHIE

*Cours pratique de langue française, à l'usage des écoles allemandes, par P. Banderet, professeur à Stuttgart et Ph. Reinhard, professeur à Berne. — 4<sup>e</sup> édition. Schmidt, Franke et Cie, Berne.*

Nous nous faisons un plaisir et un devoir de recommander chaudement cet excellent livre d'étude.

La méthode suivie par les auteurs est tout intuitive et très vivante. Plus de phrases banales et détachées ; dès les premiers numéros l'élève entre en plein dans la vie pratique et chaque thème, précédé de quelques mots bien choisis, fournit une description ou une narration intéressante, que l'élève peut répéter, grâce à un questionnaire qui l'accompagne.

Ce cours pratique, résumé de grammaire et de lectures françaises, agrémenté de poésies, n'est pas accompagné du lourd bagage de règles longues et difficiles ; mais celles-ci se déduisent tout naturellement des exemples donnés.

Cet ouvrage vraiment utile et intéressant d'un bout à l'autre se recommande par son prix modique, fr. 1,80, et son excellente reliure en toile gaufrée qui en fait un ornement de bibliothèque.

Les auteurs, bien connus dans le monde enseignant, ont la réputation de pédagogues distingués.

P. J.

# VAUD

## Instruction publique et cultes.

---

### ÉCOLES PRIMAIRES

#### NOMINATIONS

**Régents** : MM. Noverraz, Oscar, à Donatyre; Jaccard, Henri, à Bière; Grasset, Robert, à Orbe.

**Régentes** : Mlles Blanc, Madeleine, à Lausanne; Beyeler, Rose, à Blonay; Lavanchy, Alice, à Renens; Jaquerod, Marie, à Aigle; von Auw, Jeanne, à Mol-lens; Gex, Marguerite, à Prangins; Bolomey, Elisa, à Vuarrens.

---

### PLACES AU CONCOURS (VAUD)

**RÉGENTES. Écoles enfantines. Lausanne** : Fr. 1000, plus fr. 100 tous les 3 ans de services, jusqu'à 1400. 6 juillet, à 6 heures.

**Écoles primaires. Cossonay** : fr. 1050, 6 juillet, à 6 heures. — **Ste-Croix** : fr. 1050, 6 juillet, à 6 heures. — **Vuittebœuf** : fr. 900, 3 juillet, à 6 heures.

**RÉGENTS** : **Oleyres**. Fr. 1400, 6 juillet, à 6 heures. **Berolles** : fr. 1500, 10 juillet, à 6 heures. **Sullens** : fr. 1500, 10 juillet, à 6 heures.

---

**UN INSTITUTEUR** voudrait entrer pendant ses vacances (juillet et août) dans une famille d'instituteur de la Suisse romande pour se perfectionner dans la conversation française.

Offres pour pension complète et leçons (par mois) à adresser à

SEITZ, instituteur,  
BRUNNEN (Canton de Schwytz).

---

### CAVERNES

Le soussigné s'occupe de l'exploration des cavernes de la Suisse. Il s'adresse à tous ses collègues de la patrie entière, tout particulièrement à ceux de la Suisse romande pour les prier de l'assister dans ses recherches en lui communiquant : 1<sup>o</sup> où il y a des cavernes; 2<sup>o</sup> si quelque publication les concernant a paru. En revanche, il lui serait agréable d'offrir ses services au besoin.

Paul Egli.  
Zurichbergstrassez, 15. Zurich.

# Librairie ancienne B. Caille

2, rue du Pont, LAUSANNE

En liquidation jusqu'au 21 juin

(Pour fin de saison.)

**2000 volumes d'ouvrages classiques et livres d'école  
encore utiles :**

Etude des langues française et étrangères, Classiques latins et grecs, Manuels d'histoire et de géographie, de sciences naturelles, de chant, catéchismes et histoires bibliques divers, etc.

— English school books —

Librairie B. Caille, rue du Pont, 2.

AGENCE DE PUBLICITE

Téléphone

H aasenstein & V ogler

LAUSANNE

11, rue du Grand-Chêne, 11  
(Maison J. J. Mercier) à l'entresol.

Annonces dans tous les journaux de Lausanne, du Canton,  
de la Suisse et de l'Etranger.

TARIFS ORIGINAUX  
DEVIS DE FRAIS ET TOUS RENSEIGNEMENTS A DISPOSITION  
DISCRÉTION — CÉLÉRITÉ

ATELIER DE RELIURE

CH. MAULAZ

*Escaliers-du-Marché, 23*

LAUSANNE

Reliure soignée et solide. — Prix modérés. — Prix spéciaux pour bibliothèques populaires.

Spécialité de Chemises

Grand choix de chemises blanches et couleurs en tous genres.

Chemises flanelle, chemises Jäger, etc., etc.

CONFECTION SUR MESURE

CHEZ

CONSTANT GACHET, AUBONNE

Grande Fabrique de Meubles

Lits massifs, complets 75, 85 à 130 fr.	Lavabos-commode marbre 55, 65 à 75 fr.	Ameublements de salon, Louis XV 140 à 350 fr.
Lits fer, complets 38, 48 à 68 fr.	Lavabos simples, marbre 22, 25 à 45 fr.	Ameublements de salon, Louis XIV 350 à 550 fr.
Garde-robés massives 100, 115 à 125 fr.	Armoires à glace, 120 à 180 fr.	Ameublements de salon, Louis XVI 380 à 580 fr.
Garde-robés sapin 50, 60 à 75 fr.	Commodes massives 50 à 75 fr.	Canapés divers 20, 30, 35, 38 à 75 fr.

Magasins Pochon frères, tapissiers-ébénistes,  
LAUSANNE, PLACE CENTRALE  
Spécialité de trousseaux massifs pour la campagne.

# Fætisch Frères

*Facteurs de Pianos et Harmoniums*

**LAUSANNE et VEVEY**

Maison de confiance, fondée en 1804

**Fabrique d'instruments de musique  
en cuivre et en bois**

**Fournitures et Accessoires  
en tous genres.**

**NIKELAGE - ARGENTAGE**

*Réparations soignées et garanties  
à prix modérés.*

**Vente. — Location. — Échanges.**

**INSTRUMENTS D'OCCASION  
A TRÈS BON MARCHÉ**

**Grand choix de musique**

*pour*

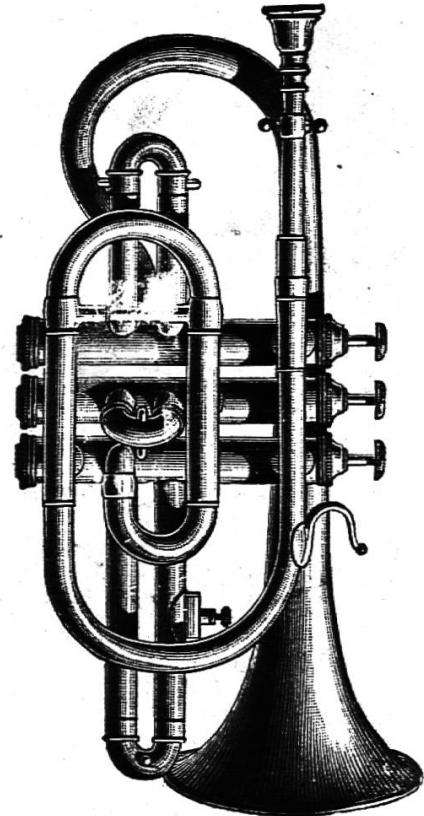
Chorales, Orchestres, Harmonies et Fanfares

*Envoy des Conducteurs à l'examen.*

Carnets, Cartons et papiers à musique.

**INSTRUMENTS NEUFS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE  
à des prix défiant toute concurrence.**

**AVIS:** MM. les *Directeurs de Sociétés* jouiront d'avantages spéciaux lorsqu'une vente sera faite par leur intermédiaire.



DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XXXVI<sup>me</sup> ANNEE — N<sup>o</sup> 27.

LAUSANNE — 7 juillet 1900.

# L'ÉDUCATEUR

(·EDUCATEUR· ET ·ÉCOLE· REUNIS·)

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE  
paraissant tous les samedis.

RÉDACTEUR EN CHEF :

**FRANÇOIS GUEX**, Directeur des Ecoles normales, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

**ALEXIS REYMOND**, institu-  
teur, Morges.

Gérant : Abonnements et Annonces.

**MARIUS PERRIN**, adjoint,  
La Gaité, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

JURA BENOIS : **H. Gobat**, inspecteur  
scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, insti-  
tuteur, Noiraigue

FRIBOURG : **A. Perriard**, inspecteur  
scolaire, Belfaux.

VALAIS : **U. Gailland**, inst.,  
St-Barthélemy.

VAUD : **E. Savary**, instituteur  
Chalet-à-Gobet.



PRIX  
de  
l'abonnement :

Suisse,  
5 fr.

Etranger,  
fr. 7.50.

On peut  
s'abonner et  
remettre  
les annonces :

LIBRAIRIE F. PAYOT  
Lausanne.

# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

### Genève.

MM. **Baatard**, Lucien, prof., Genève.  
**Rosier**, William, prof., Genève.  
**Grosgruin**, L., inst., Genève.  
**Pesson**, Ch., inst. Genève.

### Jura Bernois.

MM. **Chatelain**, G., inspect., Porrentruy.  
**Mercerat**, E., inst. Sonvillier.  
**Duvoisin**, H., direct.. Delémont.  
**Schaller**, G., direct., Porrentruy.  
**Gylam**, A., inspecteur, Corgémont.  
**Baumgartner**, A., inst., Bienne.

### Neuchâtel.

MM. **Thiébaud**, A., inst., Locle.  
**Grandjean**, A., inst., Locle.  
**Brandt**, W., inst., Neuchâtel.

### Fribourg.

MM. **Genoud**, Léon, directeur, Fribourg.

### Valais.

M. **Blanchut**, F., inst., Collonges.

### Vaud.

MM. **Cloux**, F., Essertines.  
**Dériaz**, J., Dizy.  
**Cornamusaz**, F., Trey.  
**Rochat**, P., Yverdon.  
**Jayet**, L., Lausanne.  
**Visinand**, L., Lausanne.  
**Faillettaz**, G., Gimel.  
**Briod**, E., Fey.  
**Martin**, H., Mézières.  
**Magnin**, J., Préverenges.

### Suisse allemande.

M. **Fritschi**, Fr., président du *Schweiz. Lehrerverein*, Zurich.

Tessin : M. **Nizzola**.

## Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. **Ruchet**, Marc, conseiller fédéral, prés. honoraire, Berne.

**Gagnaux**, L., syndic, président effectif, Lausanne.

**Burdet**, L., instituteur, vice-président, Lutry.

MM. **Perrin**, Marius, adjoint, trésorier, Lausanne.

**Sonnay**, adjoint, secrétaire, Lausanne.

# RENTES VIAGÈRES différées à volonté.

Ce nouveau mode d'assurance se prête avantageusement au placement d'épargnes. Les versements de sommes quelconques destinées à l'achat de rentes peuvent se faire en tout temps. Le moment où la rente doit être servie est entièrement au gré du rentier qui ajourne sa décision suivant sa convenance. C'est le livret de la caisse d'épargne adapté à l'assurance de rentes. Le montant de la rente correspondant à la totalité ou à une part des versements peut être calculé par le rentier à l'aide du prospectus.

Les tarifs, prospectus et comptes rendus sont remis gratuitement par la Direction ou par l'agence à toute personne qui en fait la demande.

Société suisse  
d'Assurances générales sur la vie humaine  
Précédemment : Caisse de Rentes Suisse  
à ZURICH

PUPITRES HYGIENIQUES

# A. MAUGHAIN

GENÈVE — Place Métropole — GENÈVE

Système breveté + 3925 — Modèle déposé.

Pupitre en usage  
dans les écoles de la Ville  
et du Canton de Genève.

## 1<sup>er</sup> Degré primaire

Travail à la planche ardoisée (brune)

S'adapte à toutes les tailles.

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle n° 17.

Prix du pupitre avec banc  
**40 Fr.**

La table étant mobile, on peut donner la position horizontale ou inclinée.

Il prend 4 positions  
pour travaux manuels :  
lecture, écriture  
et travaux à la planche ardoisée.

**1883.** Vienne. — Médaille de mérite.  
**1883.** Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

**1884.** Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

**1885.** Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

**1885.** Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

**1893.** Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

**1893.** Exp. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

**1889.** EXP. INTERNATIONALE, PARIS.  
— MÉDAILLE D'OR.

**1896.** Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.



Vient de paraître:

# COURS D'ALGÈBRE ÉLÉMENTAIRE

par Ed. MARREL

Ouvrage adopté par le Département de l'Instruction publique.

Prix, chez l'auteur, à Montreux, 3 fr. 50

*F. Payot & Cie, libraires-éditeurs, Lausanne*  
1, rue de Bourg, 1

Vient de paraître:

## La Suisse au XIX<sup>me</sup> siècle.

Tome II

**Table des matières :** L'Ecole. — L'Eglise. — Les Sciences. — Les Lettres.  
— La Presse. — L'Art.

**Table des matières du Tome I :** La Suisse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. —  
Histoire politique de la Suisse au XIX<sup>e</sup> siècle : le Protectorat, 1798-1815. — La  
Régénération, 1815-1848. — L'Etat fédératif, 1848-1874. — La Démocratie, 1874-  
1898. — L'état actuel du droit public en Suisse. — L'armée suisse depuis cent  
ans. — Le rôle international de la Suisse.

**Prix du volume :** Broché, 22 fr. — Relié, 25 fr.

**Prix de la souscription aux tomes I, II, III :** Broché, 60 fr. ;  
relié, 69 fr.

Edition allemande, aux mêmes conditions de souscription.

**Atlas de poche des plantes des champs, des prairies et des  
bois**, par Siélain. Séries I, II, III avec illustrations. Prix de chaque série 6 50

**Flore coloriée de poche à l'usage du touriste dans les montagnes. Suisse, Savoie, Pyrénées, Jura, etc.**, par H. Correvon,  
avec illustrations, cartonné 6 50

**Atlas de poche des oiseaux de France, Belgique et Suisse**, par  
le baron L. d'Hamonville. Séries I, II avec illustrations, chaque série 6 50

**Atlas de poche des papillons de France, Suisse et Belgique  
les plus répandus**, par Paul Girod, avec illustr., cart. 6 50

**Atlas de poche des poissons des eaux douces de France, Belgique et Suisse romande**, par C. Rarcret-Wattel, avec illustrations,  
cartonné 6 50

**Flore analytique de la Suisse**, par A. Gremli, cart. 7 —

**Flore coloriée portative du touriste dans les Alpes**. 207 fleurs  
coloriées des Alpes et 10 en noir, par L. Schröter et Dr C. Schröter. 1 vol. in-8.  
cartonné. 7 50

**Flora der Schweiz**, von Prof. Dr. Hans Schinz und Dr. Keller. Mit Figuren.  
1 vol. in-8 cart. 7 20

**Atlas colorié des plantes médicinales indigènes**. 144 planches  
en couleur par Paul Hariot. 1 vol. in-8, cart. 6 50

**Le Mont-Blanc**, Ascensions d'hiver et d'été. — Etudes dans la haute montagne  
par Paul Gussfeldt, avec illustrations 4 —

**Grand guide du Valais pittoresque et illustré**, par J. Monod. 2 50

**La Suisse balnéaire et climatérique**. Les eaux minérales, bains. Stations  
climatériques d'été et d'hiver. Etablissement hydrothérapiques, etc., par  
le Dr. Eug. de la Harpe, cart. 6 —

**Paris-Exposition**. Edition de l'Almanach Hachette, broché fr. 1,50 cartonné  
toile 2 25

**Guides Bädecker, Joanne, etc. Cartes Dufour, Siegfried.  
Mulhaup, Leuzinger, etc.**